régionyon
CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Rapport de commission sur le préavis n° 37 – 14 du conseil intercommunal du district de Nyon: "Contribution de CHF 346'000.- sur le fonds régional TP pour le prolongement d'une année des courses expérimentales de priorité 1"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc désignée par le Conseil intercommunal s'est réunie le 10 juin 2014 à l'annexe du siège du Conseil Régional.

Membres de la commission:

- M. Claude Farine (CF)
- Mme Eva Meier (excusée)
- M. Georges Rochat (GR)
- M. Michael Rohrer, 1er membre et rapporteur (MR)
- Jean-Claude Trotti (JCT)

Le Conseil régional était représenté par M. Pierre Stampfli (PS), (CODIR – Mobilité), Mme Cornélia Gallay (CG), (CODIR – Mobilité), M. Joël Vetter (JV) (chargé de la mobilité), Emilie Bassetto (EB) (Assistante transports publics). Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

Préambule

Ce préavis est la suite logique des préavis **n°21-12** (Contribution de 1'125'000.- sur le fonds régional TP affecté pour une première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaire pour les horaires de décembre 2012 à décembre 2014) et **n°30-13** (Contribution de 660'000.- sur le fonds régional TP affecté pour compléter la première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaire pour les horaires de décembre 2013 à décembre 2015).

Il consiste en la prolongation d'une année des expérimentations en cours.

Discussions

Données chiffrées

Les chiffres fournis dans l'annexe A du préavis sont les premières données relevées depuis la concrétisation du préavis n°21-12. Ces chiffres ne portent évidemment que sur une année, il est très difficile d'en tirer des tendances et il faut prendre garde aux conclusions trop hâtives. La commission est tout à fait consciente que les effets des mesures mises en place ne peuvent que très difficilement être évaluées avant 3 ans et nous n'en sommes qu'à la première année.

L'augmentation louable du nombre global de voyageurs (de l'ordre de 11,5%) est surtout due à un report du transport scolaire sur les transports publics. Il est, sur la base de ces chiffres, très difficile de déterminer la proportion de pendulaires que les différentes lignes ont pu gagner grâce aux

mesures mises en place. Il sera donc intéressant de voir l'évolution d'ici une année pour tenter de tirer des tendances.

Les évolutions des taux de fréquentations des voyageurs jours et an nous ont été commentées et expliquées par JV, et n'ont pas apporté de remarques ou questions particulières de la part de la commission. La seule interrogation est de savoir si l'ajout d'une ou deux paires de courses aux heures de pointe pourrait faire augmenter la fréquentation de la ligne 840 (Rolle-Gimel). Ceci pourrait éventuellement être proposé d'ici une année.

Financement

Seul le financement d'une des lignes (2 paires de courses), la ligne 835 (Gland-Gilly-Rolle), a été repris par le TRV (trafic régional voyageurs), financé par le canton et la Confédération. Le TRV ne reprend à sa charge la (paire de) course que lorsque des objectifs chiffrés ont été atteints (seuil déterminé par le nombre de voyageurs/jour sur le tronçon le plus chargé). Il faut pour cela être au milieu de la fourchette de ces objectifs donnés par la Confédération pour obtenir le financement TRV et non pas au bas de la fourchette comme on aurait pu le supposer.

Le financement TRV peut être demandé par période de 2 ans, la prochaine période étant 2016-2017, pour laquelle les demandes devront être effectuées dans le premier trimestre 2015.

La question s'est posée s'il ne fallait pas demander directement des crédits pour le prolongement sur 2 ans, mais cela ne coïnciderait pas avec les périodes de demande de prise en considération par le TRV. Si l'on veut être synchronisé avec ces périodes de demandes, il faudrait prolonger les essais sur trois ans, mais cette option figerait trop la situation et ne permettrait pas de prendre des mesures de corrections annuelles en fonction des enseignements recueillis. Il est donc préférable d'en rester à un système de présentation annuel des demandes de courses expérimentales.

Le fonds TP affecté à la mise en place de ces courses expérimentales est de 13'523'659.-- et le montant engagés jusqu'à ce préavis y compris est de 8'833'410.-- ce qui correspond env aux 2/3 de l'enveloppe totale.

Le financement de ce préavis est donc encore largement couvert par ce fonds ad'hoc.

Prises en considération des demande des communes

Les communes peuvent demander des paires de courses supplémentaires et/ou des aménagements lors des consultations des différents bassins versants organisées par le CR. Ces demandes sont intégrées au préavis annuel si elles sont jugées pertinentes par le COPIL Mobilité du Conseil Régional. Leur financement dépend de l'acceptation du préavis par le conseil intercommunal.

Remarques et vœux de la commission

Courses "nocturnes"

La commission remarque la présence dans les mesures proposées d'une course avec une extension au samedi (course n° 81370 Coppet – Crassier, à 22h35, pour le montant de CHF 6'965.80 par année). La commission considérant que ces coûts ne sont pas élevés, propose de lancer une étude sur les opportunités d'étendre ces mesures à d'autres lignes afin que nos jeunes aient un moyen de locomotion sûr leur permettant de rentrer en soirée de week-end. Ces courses ne font actuellement pas partie des priorités 1 et sont à ce titre moins facilement retenues au niveau du financement. La commission estime que ce type de mesure est une bonne forme de prévention envers nos jeunes et souhaiterait voir s'étendre ce type de prestations.

Communication

La commission soulève le fait que seul env. fr 3'500.-- dans ce préavis sont alloués pour la communication. Elle estime ce montant trop faible pour pouvoir communiquer efficacement auprès de la population des mesures mises en place. Elle propose que celui-ci soit revu à la hausse ou que des mesures de communications efficaces soient mises en place par d'autres canaux.

Conclusions

La commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose d'accepter les conclusions du préavis n°37-14, soit:

- d'accorder le crédit de CHF 342'500.- pour le prolongement d'une année des courses expérimentales de priorité 1 ;
- d'accorder le crédit de CHF 3'500.- pour les frais de communication ;
- d'imputer le montant total de CHF 346'000.- sur le compte du fonds TP affecté.

M. Claude Farine

Mme Eva Meier

M. Georges Rochat

M. Michael Rohrer,
1er membre et rapporteur

Jean-Claude Trotti